



RÉSOLUTION (451 OUI – 8 NON – 6 ABST) Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2008

Société pédagogique genevoise

Fonctionnement de l'enseignement primaire – rentrée 2008

Considérant

- Les résolutions adoptées aux AG des 31 janvier 2006, 12 juin 2007, 6 décembre 2007 et 23 avril 2008, ainsi que les positions du CR du 14 novembre 2006 et du 20 mai 2008 ;
- L'ensemble des travaux effectués par la commission du fonctionnement depuis septembre 2005 et les retours effectués aux AG ou au Conseil représentatif par les délégué-e-s ;
- La volonté, par un changement de structures, de voir s'améliorer la qualité de l'école primaire genevoise par une autonomie accrue des établissements, en augmentant le soutien de proximité aux enseignants et les chances de réussite de tous les élèves,

Les membres de la Société pédagogique genevoise, réunis en Assemblée générale ordinaire le 3 juin 2008,

- **Prendent acte des résultats de la négociation** avec le département de l'instruction publique, résumés dans le courrier du 2 juin 2008 signé par le chef du DIP ;
- **Regrettent l'absence de négociation**, à ce jour, sur trois points : la taille des établissements, les directions régionales et les moyens de formation continue ;
- **Dénoncent la réaction très tardive du DIP**, les consultations en urgence hors commission ad hoc et le fait que de trop nombreuses questions – à moins de 3 mois de la rentrée ! - ne sont pas encore réglées ;
- **Relèvent les avancées indéniables** concernant le taux d'encadrement, le nombre de classes, la moyenne d'élèves par classe, les postes de GNT et de MS, ainsi que la conservation de l'ensemble des ressources de l'enseignement primaire ;
- **Saluent le recul du département** qui revoit complètement sa position sur les maîtres-adjoints et admet le principe de leur rémunération et de leur désignation dans chaque école.

En conséquence, les membres déclarent que l'effort consenti in extremis par le département peut être considéré comme un signe positif permettant la poursuite des travaux liés au nouveau fonctionnement.

Les membres assortissent toutefois cette déclaration de certaines conditions et demandent principalement à la direction générale et au département de :

- Mettre en place une véritable instance négociée de concertation sur la réorganisation de **l'enseignement spécialisé** ;
- Accorder à la commission du fonctionnement les **prérogatives** qui lui reviennent ;
- Suivre les recommandations de la commission du fonctionnement qui seront émises suite à la séance du 11 juin, notamment sur la question des **maîtres-adjoints**, leur désignation courant juin, leurs indemnités et la définition de l'Observatoire ;
- Remettre en discussion : le scénario à **91 établissements**, notamment du point de vue de la taille de certains regroupements, le concept de **directions régionales** et les ressources en **formation continue** (avenir du CeFEP).
- Communiquer les intentions quant au projet de **budget 2009** pour l'enseignement primaire.

Les membres de l'association professionnelle demandent au comité de convoquer une AG extraordinaire le 12 juin 2008 afin de rendre compte des travaux de la commission du fonctionnement du 11 juin et des décisions prises.

En effet, s'il s'avère que l'effort minimum du DIP réalisé aujourd'hui reste sans lendemain et que la concertation reprend sur le mode catastrophique qu'elle a connu ces derniers mois, **les membres affirment** qu'ils n'auront aucune peine à s'opposer au nouveau fonctionnement et à mettre en place les moyens d'action prévus pour contrecarrer un projet inabouti qui, par la mauvaise volonté des autorités, ira à fin contraire des intérêts des élèves et des enseignant-e-s.

Ainsi, si le constat est fait que la commission du fonctionnement est incapable d'assumer son mandat et que le département méprise les partenaires, **les membres gèleront** la concertation liée au nouveau fonctionnement, **bloqueront** les tâches et travaux administratifs, **empêcheront** la mise sur pied de nouvelles structures et **emploieront** tout autre moyen jugé opportun pour stopper une réorganisation finalement non négociée et vouée à l'échec.